



VERSANT
AVOCATS

TEMPS DE TRAVAIL ET ABSENCES : ENJEUX ET BONNES PRATIQUES POUR LES MANAGERS

**PROGRAMME DE FORMATION PREVISIONNEL DU 1^{er} JANVIER 2026
MISE A JOUR LE 2 AVRIL 2026**

POURQUOI CHOISIR CETTE FORMATION ?

Comment sécuriser vos pratiques en matière de temps de travail et d'absences tout en répondant aux besoins opérationnels de votre entreprise ?

Cette formation vous apporte une **compréhension claire et opérationnelle de l'ensemble des règles relatives au temps de travail** : durée légale et maximales, repos obligatoires, heures supplémentaires, aménagements des horaires et obligations de contrôle par l'employeur.

Elle permet également d'**acquérir les bonnes pratiques RH et managériales pour gérer les différentes situations** d'absence, organiser leur suivi, sécuriser vos décisions et prévenir les risques juridiques comme organisationnels.






Animée par des avocats expérimentés de Versant Avocats, cabinet classé parmi les **meilleurs cabinets d'avocats en droit social en France**, cette formation s'appuie sur une expertise reconnue et propose une approche à la fois opérationnelle, actualisée et pragmatique.

Enfin, nos formations étant certifiées Qualiopi, elles répondent à des **critères de qualité reconnus** et nous permettrons de vous transmettre l'ensemble de la documentation requise par votre **OPCO** (convention de formation, facture, etc.).







INFORMATIONS PRATIQUES SUR LA FORMATION

Organisation

-  **Public** : managers, ressources humaines et membres de la direction
-  **Modalités d'accès** : formation intra-entreprise, en présentiel ou à distance
-  **Délais d'accès** : sauf en cas de besoin urgent, nos formations sont réalisées sous 2 à 3 mois après inscription
-  **Prérequis** : aucun
-  **Tarif (modifiable selon devis)** : 3.500 euros (HT)

Déroulement de la formation

-  **Durée (modifiable selon devis)** : 7 heures (une journée)
-  **Méthode mobilisée (moyens pédagogiques et techniques)** : accueil des stagiaires dans une salle adaptée à la formation, supports de formation projetés sur grand écran, exposés théoriques, étude de cas concrets, questions orales ou écrites (QCM) et envoi par email du support de formation
-  **Suivi de la formation et modalités d'évaluation** : feuille de présence, QCM, étude de cas concrets, formulaires d'évaluation de la formation (questionnaire d'auto-positionnement et des acquis de la formation)
-  **Qualité et indicateurs de résultats** : questionnaire d'évaluation des acquis et de la satisfaction et questionnaire de satisfaction de l'entreprise / organisme financeur

INFORMATIONS PRATIQUES SUR LA FORMATION



Objectifs pédagogiques

- ✓ Identifier les règles en matière de **durée légale et maximales du travail**
- ✓ Identifier les règles en matière de **repos obligatoires, ainsi que ses dérogations**
- ✓ Connaître les obligations de l'employeur en matière de **contrôle du temps de travail des salariés**
- ✓ Expliquer les **conditions de réalisation et de rémunération des heures supplémentaires**
- ✓ Reconnaître les **cas dérogatoires dans lesquels une récupération des heures perdues** peut-être envisagée
- ✓ Expliquer le **fonctionnement du compte épargne temps**
- ✓ Distinguer et mettre en pratique les **différents modes d'aménagement du temps de travail**
- ✓ Définir la notion de **suspension du contrat et les différents types de congés**
- ✓ Organiser le **suivi administratif des absences et des retours** au travail des salariés



Plan de la formation

- I. Les grands principes en matière de durée du travail
- II. Les différents modes d'organisations du temps de travail
- III. Les situations d'absence et leurs effets sur le contrat de travail

MODALITES D'INSCRIPTION ET RECLAMATIONS



Inscription à la formation

Afin de préparer votre inscription, nous vous invitons à remplir le questionnaire [ici](#)

A l'issue de ce questionnaire, l'équipe formation prendra attache avec vous et vous transmettra un devis accompagné du programme prévisionnel de la formation adapté à vos besoins



Équipe pédagogique

Avocats / Professionnels du droit en exercice

Cette formation est animée par au moins l'un des avocats associés du cabinet Versant Avocats qui dispose d'une expérience professionnelle significative en tant que conseil en droit social



Contacts

Pour toutes autres informations, vous pouvez contacter l'équipe formation à l'adresse suivante : formation@versant-avocats.com



Notre site internet

<http://versant-avocats.com>



Réclamations

À l'issue de la formation, vous pouvez formuler une réclamation par email à l'adresse suivante : formation@versant-avocats.com

Nous nous engageons alors à vous transmettre sous 48 heures un formulaire à renvoyer

Nous vous transmettrons un accusé réception par email dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la réception de votre formulaire complété et nous y apporterons une réponse écrite dans un délai de 30 jours ouvrés



Accessibilité aux personnes handicapées

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap ; nous adaptons la formation à la situation de handicap dans la mesure du possible

Vous pouvez contacter le référent handicap pour des informations adaptées à votre situation à l'adresse suivante : dutrain@versant-avocats.com

VERSANT AVOCATS



24 rue Erlanger · 75016 Paris · France



+33(0)1 88 32 11 11



contact@versant-avocats.com

versant-avocats.com

Qualiopi
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION